



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Val d'Oise

Question écrite n° 8730

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation de l'école primaire Pasteur située à Goussainville, dans le Val-d'Oise. Depuis le début de la rentrée scolaire 1988-1989, les élèves d'une classe de cours préparatoire de cet établissement scolaire doivent s'habituer à leur septième institutrice, tandis qu'une classe de cours moyen 2^e année de la même école en est, pour sa part, à sa sixième institutrice. Il semble évident que de telles conditions d'enseignement ne peuvent qu'être défavorables pour les enfants fréquentant les classes concernées et que pour eux l'année scolaire est très sérieusement compromise, risquant même d'affecter leur scolarité entière, du fait de ces changements quasi hebdomadaires d'enseignants non formés qui, chacun, applique une méthode différente d'enseignement. C'est pourquoi, au moment où le projet de loi d'orientation pour l'enseignement en France vient d'être présenté, insistant notamment sur le rôle essentiel du cours préparatoire pour l'avenir de nos enfants, il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre afin de remédier à de telles situations.

Texte de la réponse

Reponse. - L'école primaire Pasteur de Goussainville (Val-d'Oise), qui compte sept classes depuis la rentrée scolaire de septembre 1988, a connu des difficultés du fait de l'impossibilité de pourvoir immédiatement un des postes de façon définitive. Pour ce cas particulier, des instructions ont été données à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation, pour conserver jusqu'à la fin de l'année scolaire l'équipe pédagogique actuellement en place. Il n'est cependant pas possible de prévoir d'autres éventuels congés de maladie et il faudra redonner leur poste aux enseignants actuellement absents pour raison de santé. Mais il est évident que la solution des difficiles problèmes soulevés par le fonctionnement du système de remplacement des maîtres indisponibles est très largement fonction des réponses qui peuvent être apportées au niveau des moyens et des conditions matérielles faites aux personnels qui en ont la charge. Des recherches sont actuellement engagées, dans le cadre d'une concertation, afin d'améliorer la carrière des instituteurs remplaçants. L'effort consenti portera notamment sur la formation. Ce point revêt une importance particulière quand on sait que la majorité des titulaires mobiles est constituée de jeunes maîtres. Une amélioration est également envisagée sur le plan financier afin de rendre plus attractives les fonctions de remplaçant et limiter les contraintes professionnelles et matérielles liées à de fréquents déplacements. Ces mesures paraissent de nature à attirer un nombre suffisant de candidats permettant de pourvoir de façon permanente les postes vacants.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8730

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 418